

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SAM ALLOCATION PATRIMONIALE – Part C - FR0013252483

Cet OPCVM est géré par la société SALAMANDRE AM

Objectif et politique d'investissement

SAM ALLOCATION PATRIMONIALE (ci-après le « Fonds ») est un OPCVM d'OPC qui a pour objectif de réaliser une performance annualisée, nette de frais, supérieure à 4% pour les parts C et D et à 5% pour les parts I, sur une durée minimum de placement recommandée de 3 ans, en modulant son exposition sur différentes classes d'actifs (actions, obligations souveraines et d'entreprises, matières premières, indices sur l'immobilier coté) au travers d'une sélection de fonds reflétant les expositions recherchées et de contrats financiers (produits dérivés).

La politique de gestion ne saurait être liée à un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur.

L'équipe de gestion recourt à deux étapes principales pour calibrer les prises de positions au sein du portefeuille :

- **gestion dynamique de l'allocation** : l'équipe de gestion, en se fondant sur les allocations et vues globales validées en comité de gestion (intégrant une analyse fondamentale du cycle économique global et de la croissance dans les principales zones géographiques), décide des mouvements tactiques à opérer afin d'exposer le Fonds sur les différentes classes d'actifs éligibles à sa stratégie d'investissement et ce essentiellement au sein de la zone OCDE. Ces décisions d'investissement prises de manière discrétionnaire par l'équipe de gestion peuvent s'appuyer sur les outils quantitatifs propriétaires d'aide à l'allocation d'actifs déployés par la société de gestion et sur les recommandations non liantes fournies par le conseiller en investissements externe auquel recourt la société de gestion pour le Fonds.

- **couverture du portefeuille** : une couverture, non systématique et partielle, des risques actions, de taux et/ou du risque de change pourra être mise en place selon les anticipations de l'équipe de gestion. Elle n'est pas synonyme de protection du capital et a pour objectif de piloter la volatilité du portefeuille et ainsi de le protéger des fortes baisses de marché (avec le risque de ne pas bénéficier de la hausse potentielle).

L'ensemble des expositions aux classes d'actifs énoncées ci-après sera construit uniquement au travers de parts ou actions d'OPCVM, de FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ou encore de fonds d'investissement éligibles (dont les Exchange Traded Funds ou « ETF ») et éventuellement de contrats financiers (produits dérivés listés, change à terme et swaps sur indices de matières premières). Les parts ou actions des OPC et fonds d'investissement éligibles seront uniquement libellées en euro. Le Fonds ne sera pas donc pas investi en direct en titres vifs.

Le Fonds pourra être exposé :

- jusqu'à 60% maximum de son actif net, sans contrainte de répartition prédéfinie, à des actions d'entreprises de la zone OCDE, de toute taille de capitalisation et de tous secteurs. Le Fonds pourra donc être exposé, sans contraintes prédéfinies, à des actions de petites et moyennes capitalisations ;
- jusqu'à 60% maximum de son actif net, sans contrainte de répartition prédéfinie, à des instruments du marché monétaire, titres de créance et obligations d'Etats, publiques et privées, essentiellement d'émetteurs de la zone OCDE (avec un maximum de 10% de l'actif net exposé à des émetteurs hors OCDE), de toute notation et de toute maturité. La répartition entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Il en va de même de la répartition des expositions sur des titres dits « Investment Grade » et des titres spéculatifs (dits « High Yield »). Dans le cadre de son exposition sur les marchés obligataires, le Fonds pourra être exposé à des titres de créance subordonnés (dont des obligations subordonnées perpétuelles), étant entendu que l'exposition globale du portefeuille aux titres de dette subordonnée ayant la nature de contingent convertible bonds (« CoCos ») sera limitée à 10% de l'actif net. La fourchette de sensibilité du portefeuille aux variations de taux d'intérêt est comprise entre -4 et +10 ;

Profil de risque et de rendement

Indicateur de risque

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. L'OPCVM a un niveau de risque de 4 compte tenu de la nature discrétionnaire de la gestion mise en place et des différents risques auxquels pourra être exposé l'OPCVM, notamment l'exposition aux marchés actions, y compris les petites et moyennes capitalisations, de taux et de crédit quel

- afin de chercher à bénéficier de leur décorrélation escomptée avec les marchés traditionnels et dans la limite de 60% maximum de son actif net, aux matières premières via des contrats financiers sur indices éligibles de matières premières (pétrole, or, métaux précieux, ...) ou encore des ETF portant sur ces mêmes indices (par exemple, des trackers sur compagnies minières de la zone OCDE). L'exposition aux matières premières sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur et notamment aux règles de diversification ;
- dans la limite de 60% maximum de son actif net, à des indices éligibles sur l'immobilier coté de la zone OCDE (par exemple, le « Dow Jones Global Select Real Estate Securities Index », dit « RWO ») ou encore les indices Euronext IEIF SIIC France, Euronext IEIF REIT Europe) via des contrats financiers ou encore des ETF portant sur ces indices.

Le Fonds n'a pas vocation à s'exposer directement à un risque de change (hormis au titre des appels de marge liés aux opérations sur produits dérivés). Toutefois, le risque de change pourrait concerner l'intégralité de l'actif net du Fonds eu égard à la stratégie d'investissement déployée. Une stratégie de couverture contre le risque de change pourrait être mise en place par l'équipe de gestion, étant entendu que cette couverture ne saurait alors être parfaite. L'exposition indirecte au risque de change sur des devises hors euro pourra atteindre 100% de l'actif net (principales devises concernées : dollar US, livre sterling). La fluctuation des devises par rapport à l'euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur liquidative du Fonds.

Eu égard à sa gestion principalement en multigestion, le Fonds peut être investi jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et dans la limite de 30% en parts ou actions de FIA de droit français ou établis dans l'Union Européenne ou de fonds d'investissement de droit étranger répondant aux quatre critères définis par l'article R 214-13 du Code monétaire et financier. L'investissement est uniquement réalisé dans des OPC et fonds d'investissement éligibles qui investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ou fonds d'investissement. Il pourra s'agir d'ETF. Ces OPC et fonds d'investissement peuvent être gérés ou promus par SALAMANDRE AM.

Le cumul des expositions peut atteindre 200% de l'actif net.

Le gérant peut recourir à l'utilisation de contrats financiers (i.e. instruments financiers à terme), négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés, français et/ou étrangers, et/ou négociés de gré à gré, à terme ferme et conditionnels. Ces contrats financiers peuvent être utilisés, à titre de couverture et/ou d'exposition, au risque d'action, de taux, sur indices éligibles portant sur de l'immobilier coté ou encore sur indices éligibles de matières premières, et/ou, de couverture uniquement, du risque de change. Il pourra s'agir de contrats futures ou d'options sur indices actions, indices sur l'immobilier coté, indices de matières premières ainsi que de contrats de change à terme. L'utilisation de swaps sur indices éligibles de matières premières est possible de manière accessoire (maximum 10% de l'actif net).

Pour la gestion de sa trésorerie, le Fonds a recours à des dépôts, des emprunts d'espèces, et, dans la limite de 30% de son actif net, à l'investissement en parts ou actions d'OPC éligibles (pouvant être de classification AMF « monétaire » ou « monétaire court terme »).

Affectation des sommes distribuables :

Résultat net et plus-values nettes : capitalisation

Durée de placement recommandée : 3 ans au moins.

Conditions de souscription et rachat : les ordres de souscription et de rachat sont centralisés par le Dépositaire chaque jour ouvré jusqu'à 11 heures et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour. La valeur liquidative est quotidienne, calculée chaque jour, sauf les jours fériés et les jours de fermeture de la Bourse de Paris.

que soit le secteur dont les titres spéculatifs (« High Yield ») et les titres de créance subordonnés, des matières premières et des indices sur l'immobilier coté. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité : l'OPCVM peut être exposé indirectement aux petites et moyennes capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié au recours aux produits dérivés : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés et avoir un impact sur la valeur liquidative.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		Frais d'entrée : le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Les frais d'entrée ci-contre indiquent un maximum. Dans certains cas, vous pourriez payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.
Frais d'entrée	2%	
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année		Le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en juin 2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande.
Frais courants	2,72% TTC de l'actif net l'an	
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances		
Commission de surperformance	15% TTC de la surperformance nette de frais au-delà de 4% A titre d'information, au titre de l'exercice clos au 29 juin 2018, aucune commission de surperformance n'a été prélevée.	

Performances passées

Il n'existe pas suffisamment de données historiques pour fournir aux investisseurs une indication de la performance passée. Les performances ne seront affichées qu'à l'issue de la première année civile complète.

Indicateur de référence : aucun.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance du Fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis.

Les performances calculées le sont toutes charges incluses (elles ne prennent néanmoins pas en compte les éventuelles commissions d'entrée prélevées). L'OPCVM a été créé le 30 juin 2017. La devise de référence est l'euro.

Informations pratiques

- **Nom du dépositaire** : CACEIS BANK
- **Forme juridique** : FCP
- **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM** : le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite à la société de gestion : SALAMANDRE AM - Service Clients – 19 rue Vivienne - 75002 PARIS – Tél : 01 40 41 19 80 ou 01 40 41 19 85 – email : contact@salamandre-am.com. Ces informations sont disponibles dans la langue suivante : français.
- **Informations pratiques sur la valeur liquidative** : la valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et, le cas échéant, sur son site Internet.
- **Régime fiscal** :
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de cet OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.
- Par ailleurs, les parts du FCP ne doivent ni être offertes, ni vendues ou encore transférées aux Etats Unis (y compris dans ses territoires et possessions et toute région soumise à son autorité judiciaire) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933). Le FCP opte pour le statut d'institution financière non déclarante française réputée conforme tel que prévu dans le prospectus et dans l'IGA France-Etats-Unis du 14 novembre 2013.
- **Politique de rémunération** : les détails de la politique de rémunération actualisée décrivant notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération (en l'espèce le Conseil de Surveillance de la société de gestion) sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite à la société de gestion : SALAMANDRE AM - Service Clients – 19 rue Vivienne - 75002 PARIS – Tél : 01 40 41 19 80 ou 01 40 41 19 85 – email : contact@salamandre-am.com.
- Afin de permettre aux porteurs de parts qui le souhaitent de répondre à des besoins spécifiques et, à titre d'exemple, de se conformer à la réglementation qui leur est applicable, la société de gestion transmettra dans un délai raisonnable, à tout porteur de part qui en fera la demande, les informations nécessaires, dans le respect des règles de bonne conduite prévues par la réglementation.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM. Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

SALAMANDRE AM est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 novembre 2018.